



**Compte-rendu :**  
**Réunion du REAAP du Cœur du Var**  
**28/05/2018**

1

**Ordre du Jour :**

- Validation du précédent PV (réunion du 26/03)
- Se présenter, identifier :
  - o Identifier les partenaires en les invitant à se présenter et à présenter leurs actions, leurs attentes en intégrant ce réseau
  - o Présentation rapide de l'appartement parental de l'association En chemin
- Projet quinzaine des familles
- **Prochaines actions 2018-2019**

**Introduction :**

Validation du dernier PV, moins de personnes présentes, mais l'horaire a été modifié pour que nous puissions disposer de cette salle

**1) Présentations des participants :**

**Excusées :** Mesdames Marie-Gabrielle LESPINE, Marie Noël JOLY, Murielle BOURGUIGNON Véronique COMES, Isabelle GOMES-COELHO, Marion LAUNAY, Mahjouba CHAHBAR.

**Présents :**

- **Christine CAVORET et Clarisse DUBOUT (PSY EN) du CIO de Brignoles, Secteurs d'interventions**

**Pour Christine CABOURET :** Vinon sur Verdon, Brignoles

**Pour Clarisse DUBOUT :** (secteur : collège de Saint Zacharie et le collège Paul Cézanne à Brignoles ainsi que le CIO de Brignoles.)

Dans les établissements du secondaires, accompagnement des élèves dans leur scolarité, leur orientation en lien avec les équipes éducatives, problématiques psychologiques et sociales, élaboration des projets des élèves. Activité de bilan, de personnalité.

Attentes : en recherche de travail de réseau.



Informations diverses concernant l'accueil des élèves « Dys » : Il existe des Classes ULIS mais aussi des Classes « Dys » à l'Initiatives des chefs d'établissement. Par ex. une classe de 6<sup>ème</sup> à Saint Zacharie, avec aménagement de la notation. La transition entre le CM2 et à la 6<sup>ème</sup> est donc plus progressive mais le passage en 5<sup>ème</sup> classique peut être délicat.

- **Hélène PRADEL** : Educatrice Spécialisée en libéral. Travail autour de l'accompagnement et de la réflexion du projet d'orientation. Public : adolescents et jeunes adultes. Travail des aspects motivationnels. Approche systémique. Plusieurs Possibilités d'intervention : à domicile, en atelier. Mais aussi accompagnement de la parentalité autour des problématiques singulières. Travail du lien entre les membres de la famille.

- **Mylène OTULAKOWSKI** - Médiatrice Familiale à l'EPE Var. Formation parentalité créative Dumonteil-Kremer.

EPE Var : Association de soutien à la parentalité affiliée à un réseau national d'une quarantaine d'EPE départementales. l'EPE Var œuvre avec la Fédération des Ecoles des Parents dont la siège est à PARIS (FNEPE)

**Plusieurs missions** : Accueil téléphonique, orientation. Mme OTULAKOWSKI est intervenante au sein de l'Espace Rencontres (1 samedi matin sur 2 à Draguignan ou à Toulon). Médiatisation, faciliter l'exercice des droits, accompagnement de situations difficiles. Rencontres médiatisées...

*(Rappel, présentation complète du 26/03) :*

*L'Association propose donc diverses actions d'animation sur demandes de partenaires tels que des Cafés des Parents, des Conférences, des rencontres/Débat...*

*Pour l'accompagnement des familles, elle dispose :*

- *d'un service de Médiation Familiale (4 médiatrices - Réception sur RV à Toulon, Draguignan - Saint-Maximin). Les familles sont dirigées par le JAF ou viennent de façon spontanée ;*

- *d'un service d'Espace de Rencontres qui propose deux types d'accompagnements pour les familles qui lui sont dirigées exclusivement par le JAF.*

- *Rencontres Médiatisées Parents/Enfants : cet espace vise à accompagner et à soutenir un parent et son enfant(s) dans la reconstruction de liens lors d'une rupture familiale difficile. Les intervenants sont présents autant que nécessaire pour faciliter la reprise de contact progressive dans l'intérêt de l'enfant.*

- *Point Passage (passage de bras) pour la remise de l'enfant d'un parent à l'autre. Cet espace vise à permettre à l'enfant(s) une transition sereine et sécurisée d'un parent à l'autre et à faciliter l'exercice de l'autorité parentale conjointe en permettant aux parents de retrouver un échange centré sur l'enfant. Ce service permet également dans le cadre d'une Ordonnance de Protection Provisoire l'exercice du droit de visite du parent visiteur.*



Les familles sont reçues soit dans les locaux de Toulon (11, Place d'Armes dans les locaux du Foyer de la Jeunesse), soit dans ceux de Draguignan ([14, Avenue Foch](#) – au niveau de la Librairie « Lo País »).

- d'un service de Consultations Familiales à Toulon (2 psychologues) ;

- d'un Point Ecoute Parents à Hyères (1 psychologue).

## Comment ?

### – Pour la Médiation Familiale :

Sur demande du Juge des Affaires Familiales (Médiation Ordonnées ou Injonction à la Médiation) ; EJE (cela arrive) ou demande spontanée (quand les parents ont entendu parler de cet accompagnement – articles, internet... - ou ont été orientés par un travailleur social, leur médecin, un partenaire associatif... et qu'ils sont prêts à entamer un travail).

Les accords parentaux obtenus à l'issu du processus de médiation (plusieurs entretiens nécessaires en fonction de la problématique) sont reconnus par le JAF et peuvent faire l'objet d'une homologation si les parents ont concomitamment déposé une requête auprès de ce Magistrat. Pour saluer l'effort de concertation des parents, le JAF peut accrocher ces accords au jugement qu'il aura rendu.

Les parents peuvent se saisir de cet accompagnement à n'importe quel moment, avant ou après la séparation ou le divorce, avant ou pendant une procédure devant le JAF et aussi revenir voir le médiateur plus tard, si une nouvelle problématique autour de l'enfant émerge et qu'ils ont des difficultés à en parler sereinement.

Désormais, dès qu'une requête devant le JAF est déposée, les personnes se voient systématiquement proposer par le Greffe de la Chambre des Affaires Familiales, en même temps qu'on leur communique la date d'audience, d'aller rencontrer un médiateur familial pour envisager de travailler sur des accords communs et de les proposer au magistrat le jour de l'audience. De plus en plus de parents adhèrent à ce dispositif. Pour répondre à cette proposition du Greffe, les parents peuvent profiter d'une permanence hebdomadaire mise en place au sein du TGI de Toulon qui se tient actuellement tous les vendredis matin de 9 à 13 h. Ils peuvent également contacter directement un service de Médiation Familiale si ce créneau ne leur convient pas.

Le premier entretien d'information à la Médiation Familiale est gratuit, puis une participation est à payer par chaque personne au pro-rata de ses ressources respectives selon une grille tarifaire qui est la même au niveau national pour les services bénéficiant de la prestation de service de la CAF (ex. 5 euros si au RSA). Le reste à charge de chaque entretien est financé justement par cette prestation de service, auxquels d'autres organismes financeurs participent (tels que la MSA, La Justice...)

Pour la Médiation Familiale, l'EPEV dispose actuellement d'un accueil sur Toulon, sur Draguignan et sur St Maximin.

### Prochaines actions ou poursuite d'actions :

– Participation au dispositif GIPA instauré par la CNAF (réunions d'information



mensuelles proposées aux allocataires de la CAF dès qu'ils signalent leur changement de situation familiale animée par une équipe de professionnels qui sont un intervenant de la CAF ou de la MSA, un Avocat et un Médiateur Familial). Y sont exposées les différentes prises en charge existantes lorsqu'on se sépare ou que l'on est déjà séparé.

- Café des parents en partenariat avec « la Parent'aise » structure municipale dont l'objet vise l'accompagnement à la parentalité au Luc en Provence.
- Conférences/débats également avec la Parentaise,
- Point Ecoute pour les Parents sur la commune de Hyères.
- Groupes de Paroles en partenariat avec la MDA (Maison des Adolescents) de Toulon,
- Analyse des pratiques pour les professionnels.

**Pour la quinzaine des familles l'Epev proposera :** Café des parents au Luc et Ciné-débat sur le thème de l'empathie à Toulon.

Faire le lien : avec l'association « En chemin » : appartement parental. Sur orientation **exclusive** des travailleurs sociaux via la fiche d'orientation dûment remplie. Le dispositif s'adresse à des parents toujours en exercice de leurs droits mais dans une situation de grande précarité pour le logement. Prendre contact auprès de [sargenton@chemin.org](mailto:sargenton@chemin.org).

**-Valérie THOLLON :** Conseillère en développement action sociale (territoire Cœur du Var et Golf de St Tropez), du Service Développement Social de la CAF, soutien des porteurs de projets.

Il serait intéressant de développer un Espace de Vie sociale sur la Ville du Luc (QPV). Cet EVS peut être géré exclusivement par une association (peu d'association en direction de l'enfance et la jeunesse sur le Cœur du Var).

Qu'est-ce qu'un espace de vie sociale (EVS) : structure associative de proximité qui touche tous les publics et à minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Il doit respecter les valeurs et principes suivants : respect de la dignité humaine, laïcité, neutralité et mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.

**Olivia GOUIMBAULT :** Responsable du Pôle petite Enfance, coordinatrice de la partie enfance du contrat enfance jeunesse avec la CAF.

La Souris Verte n'existe plus, elle a fermé ses portes le 20 avril 2018. Faute de possibilité de réalisation de travaux demandés par la PMI.



Pas démarches engagées pour proposer un LAEP, il était juste inscrit sur le contrat enfance jeunesse 2014-2017 en tant que nouvelle action, mais n'a pas abouti par une création.

Le local libéré est celui de La Souris Verte, certes adapté pour accueillir un LEAP, mais pas de volonté municipale pour le moment d'envisager une création de ce type structure municipale.

La volonté première est d'optimiser le fonctionnement du multi-accueil municipal en développant entre autres des places d'accueil occasionnel sur des demies-journées pour répondre aux besoins des enfants avant l'entrée à l'école maternelle.

5

**-Virginie EMILE (responsable) LAEP Jardin Soleil + deux autres bénévoles :** Lieu d'accueil Parents-enfants (0-6 ans) à Pignans, dispose d'une salle d'une capacité d'occupation maxi 35 pers, soutenue par la mairie de Pignans (prêt de salle, support communication).

- Les Mardis (9h00-11h00) ;

- Mercredis (9h30-11h30)

- Une autre demi-journée sur un autre secteur

Libre, anonyme, gratuit, et ouvert à tous les parents du territoire. Dispose d'un agrément CAF. Ateliers FABER et MAZLISH (communication parent/enfants)

Page Facebook : Jardin Soleil.

Organisations de journées, durant les vacances, autour du jeu et du conte.

En lien avec l'association d'assistantes maternelles de Pignans, avec qui la salle est partagée.

Lien intergénérationnel et interculturel.

Présentation du projet REAAP 2018-2019 : conférence débats avec Anaëlle SANZEY, Une psychothérapeute avec enfants/parents, Marion LAUNAY (soirée pour la quinzaine des familles), Groupes de Parents, Ateliers parents-enfants, autour du conte

Liens : L'arbre à palabres et les Cercles de parents

### **La quinzaine des familles :**

Dates déterminées lors de la réunion de coordination des Référents de territoires (19/03/2018) :

- Du 15/10 au 28/10 (une semaine sur le temps scolaire une semaine sur les vacances),

L'idée est de proposer un programme d'animations (portes ouvertes, ateliers...) à destination de la **Famille**, par les partenaires des réseaux des territoires (ou alentours : dans ce cas, se rapprocher du réseau le plus proche). L'objectif serait à la fois de mobiliser l'ensemble des partenaires du Réseau dans une dynamique départementale mais aussi de rendre accessibles aux familles, des actions et des compétences de chacun des partenaires.

Pour les porteurs d'actions volontaires un document à remplir, pour présenter l'action proposée dans ce cadre, qui sera validé par le comité de lecture le 22/06. La



plaquette du programme départemental sera réalisée par les services de la CAF.  
Conditions :

- a. Avoir signé la charte REAAP
- b. Avoir rempli et envoyé avant la dead line la fiche action
- c. Evaluer l'action et évaluer la satisfaction des personnes présentes

## 2) Prochaines actions :

**Conférences-débats** : celle initialement prévue le 01/06/2018 est reportée mercredi 27/06 de 18h00 à 20h00 au Collège de BESSE : Thème : « La parentalité positive ? »  
Apports de l'approche systémique, Conférence co- animée avec Hélène PRADEL.

**Pour 2018-2019** : Nous restons sur la proposition de continuer d'animer le réseau.  
Et pour ce qui est des actions : sensiblement les mêmes que cette année, à quelques différences près :

- Un groupe de parents autogéré, avec mise à disposition de ressources humaines ou matérielles et à leurs demandes afin de soutenir leurs initiatives : créer une base de données d'outils, échanger autour de thèmes spécifiques avec un intervenant spécialisé, accès au centre de documentation...
- Des conférences débats suivant les 3 zones géographiques définies :
  - o **Secteur 1** : Le Thoronet, Le Cannet, Le Luc, Les Mayons ;
  - o **Secteur 2** : Cabasse, Flassans, Gonfaron, Pignans ;
  - o **Secteur 3** : Besse, Carnoules, Puget.

Et suivant 4 axes thématiques :

- o 1-Les besoins fondamentaux de l'enfant,
- o 2- Approches éducatives,
- o 3-Gestion des émotions et du stress,
- o 4-Accompagnement de la scolarité

## Autre information transmise :

7<sup>ème</sup> Journée des Bébé, et des Familles  
Le dimanche 10 Juin 2018  
au Jardin des Gorguettes à LE VAL

Au programme de la journée :  
(affiche en pièce jointe)

**Accueil** à partir de 9h30



Atelier de **Portage** à 10h00

**Repas Bla Bla** à 12H00 (Chacun apporte de quoi manger et discuter, et on partage)

**Yoga ludique** en famille à 14H00

**Atelier Mandala** à 15H30 (pour petits et grands)

Et tout au long de la journée **GRATIFERIA\*** (jouets/livres pour enfants, matériel de puériculture et vêtements....)

*\* les participants déposent des objets dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils acceptent de donner, sans attendre quoique ce soit en retour. Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite se servir gratuitement, qu'ils aient ou non quelque chose à offrir, cela n'a pas d'importance. Il ne s'agit donc pas de troc, puisqu'il n'y a pas forcément de réciprocité.*